



Alpes-de-Haute-Provence

Ralentissement démographique et disparités des dynamiques économiques

Avec 162 600 habitants, les Alpes-de-Haute-Provence figurent parmi les trois départements les moins densément peuplés de France. La croissance de la population, qui était soutenue depuis les années soixante, ralentit nettement entre 2011 et 2016. Seul moteur de l'essor démographique, l'excédent migratoire a été divisé par trois par rapport à la période 2006-2011. L'économie du territoire est portée par les secteurs tertiaires. Les activités touristiques, plus ou moins saisonnières, sont nettement surreprésentées. Le secteur public est un important pourvoyeur d'emplois.

Les deux principales zones d'emplois du département présentent des dynamiques économiques opposées. La zone de Digne-les-Bains a perdu des emplois plus que toute autre zone d'emploi de la région au cours de la dernière décennie. Celle de Manosque bénéficie au contraire de sa proximité avec la métropole Aix-Marseille-Provence. Sa croissance démographique, quoique ralentie, reste marquée et la création d'emplois vigoureuse.

Thibaut Farrouch, Benjamin Méreau (Insee)

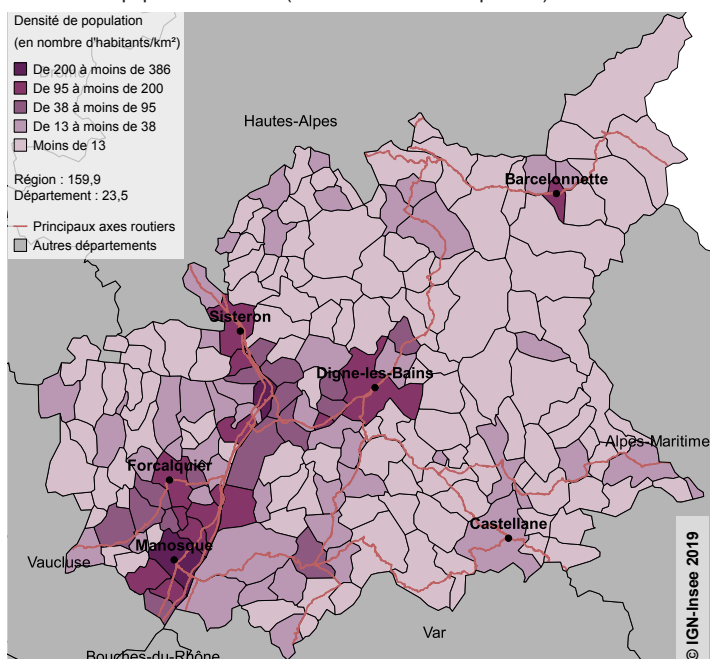
En 2016, le département des Alpes-de-Haute-Provence compte 162 600 habitants. Cette population est concentrée le long des axes routiers et en particulier de l'A51 qui suit la Durance en reliant Aix-en-Provence à Manosque et Sisteron (*figure 1*). Le reste du territoire est peu urbanisé : 80 % des sols sont occupés par des forêts et des milieux semi-naturels. En conséquence, la densité de population moyenne du département s'élève à 24 habitants au km², contre 160 hab/km² pour la région, ce qui le positionne comme le 3^e département le moins dense de France métropolitaine.

La croissance démographique ralentit

Depuis plus de cinquante ans et jusqu'au début des années 2000, la population des Alpes-de-Haute-Provence avait crû à un rythme élevé, bien supérieur à celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France métropolitaine. Cette tendance

1 Une population concentrée autour de l'axe durancien

Densité de la population en 2016 (en nombre d'habitants par km²)



Source : Insee, recensement de la population 2016

s'inverse depuis quelques années. Entre 2011 et 2016, la croissance démographique départementale n'est plus que de 0,2 % par an en moyenne (+ 300 personnes supplémentaires chaque année), contre + 0,4 % dans la région (figure 2).

Le solde migratoire est le moteur de la croissance démographique du département. Entre 2006 et 2011, l'excédent migratoire du département était l'un des plus élevés de France ; il faisait augmenter la population de 0,9 % par an en moyenne. Sur la période 2011-2016, la contribution du solde migratoire à la croissance démographique est divisée par trois. Cette baisse importante freine la croissance démographique des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans les échanges migratoires avec le reste de la France, le département reste excédentaire pour toutes les catégories d'âge, à l'exception des 18-24 ans (- 320 personnes en 2016). Une partie de cette population quitte le département pour entamer des études supérieures, phénomène qui concerne tous les territoires dépourvus de pôle universitaire.

Un département vieillissant

Les Alpes-de-Haute-Provence présentent la part de seniors la plus élevée des départements de la région. En 2016, 33 % des habitants y sont âgés de 60 ans ou plus, contre 28 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En outre, la population départementale vieillit plus vite qu'au niveau régional. La moitié de sa population était âgée de plus de 45 ans en 2011, contre 47 ans en 2016 (respectivement 42 et 43 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

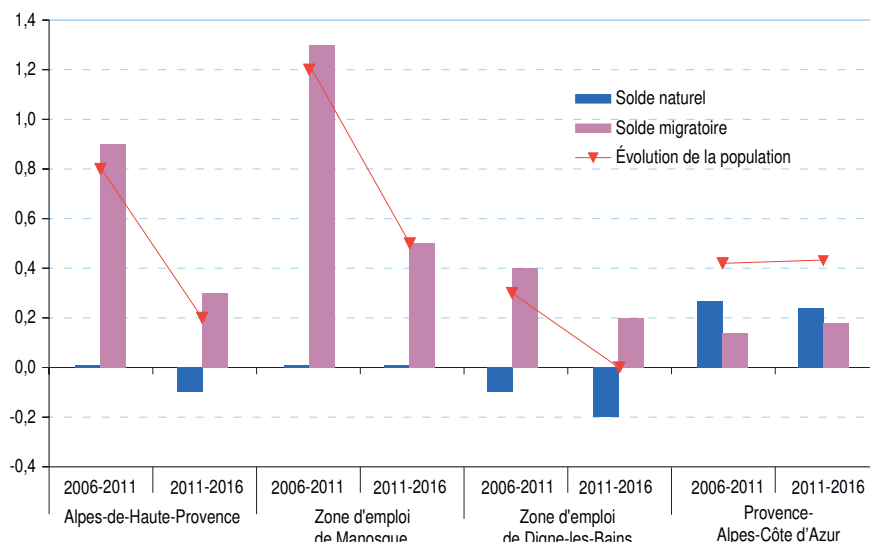
Le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre de décès. En parallèle, le nombre de naissances diminue sous l'effet de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer et du taux de fécondité depuis 2013. En conséquence, le solde naturel du département se dégrade. Il devient même négatif à partir de 2011.

Une économie départementale portée par le tertiaire

Entre 2006 et 2016, l'emploi total a progressé de 0,6 % en moyenne par an, au même rythme que la moyenne régionale. Cette croissance a été essentiellement soutenue par le secteur tertiaire marchand (+ 1,4 %). À l'inverse, sur cette période, l'activité s'est nettement repliée dans la construction, en partie du fait de la baisse d'attractivité du département. Le nombre de permis de construire délivrés est passé de 3 100 à 1 000 et les effectifs du secteur ont diminué de 2,2 % par an, la plus forte baisse de tous les départements de la région.

2 La forte baisse de l'excédent migratoire freine la croissance démographique

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2016 et contribution des soldes naturel et migratoire (en %)



Note : la somme des contributions des soldes naturel et migratoire peut légèrement différer du total du fait des arrondis.
Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016

Comme pour l'ensemble de la région, le secteur tertiaire marchand emploie près d'un salarié sur deux. Les activités touristiques, plus ou moins saisonnières, sont nettement surreprésentées. Elles représentent 8,5 % du niveau annuel moyen de l'emploi départemental contre 4 % en France.

L'économie touristique départementale s'appuie sur une offre d'hébergement très développée. La part des résidences secondaires dans le parc de logements est de 31 % pour le département contre 17 % pour la région, elle-même déjà bien pourvue dans ce domaine. L'offre d'hébergements en campings est également très importante. En conséquence, le nombre de lits touristiques, offerts par l'ensemble des résidences secondaires, des hôtels et des campings, est supérieur au nombre d'habitants dans les Alpes-de-Haute-Provence. Néanmoins, les activités directement liées au tourisme, en particulier l'hôtellerie-restauration, n'ont pas contribué à l'essor de l'emploi tertiaire marchand entre 2006 et 2016. Son dynamisme provient plutôt des services aux entreprises, en particulier des activités de service administratif et de soutien.

Comme pour la plupart des départements ruraux, la fonction publique est un important pourvoyeur d'emplois : un poste sur trois dans les Alpes-de-Haute-Provence contre un sur quatre dans la région. Avec respectivement 13 % et 7 % des emplois du département, l'administration publique et la santé sont surreprésentées. Ainsi, parmi les 10 premiers employeurs du département, 7 sont des employeurs publics.

Bien que l'industrie soit peu développée dans le département, trois établissements font partie des plus gros employeurs :

l'Occitane (cosmétique) à Manosque, Sanofi (pharmacie) à Sisteron ou encore Arkema (chimie) à Château-Arnoux-Saint-Auban. L'industrie a plutôt bien résisté à la crise. Entre 2006 et 2016, ses effectifs se sont accrus à un rythme de 0,6 % par an alors qu'ils diminuaient dans presque tous les départements de la région.

Par ailleurs, deux pôles de compétitivité comptent des entreprises implantées dans le département : Capenergie, dans le domaine des énergies renouvelables, et Terralia-Pass (Parfums, arômes, senteurs, saveurs), dans la filière aromatique et cosmétique, notamment la lavande.

Les emplois qualifiés sont moins représentés

Les postes de cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 11,1 % des emplois situés dans le département, contre 16,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'inverse, les postes relevant des catégories socioprofessionnelles des employés et des ouvriers sont surreprésentés dans le département, du fait de l'importance du tourisme et des activités de services. En outre, les conditions d'emploi sont un peu plus précaires : 13 % des salariés sont en contrat à durée déterminée (contre 10 % dans la région) tandis que 22 % sont à temps partiel (18 % au niveau régional).

Moins de disparités de revenus

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le revenu disponible médian des ménages est inférieur à celui de l'ensemble de la région. En outre, la répartition des revenus des ménages des Alpes-de-Haute-Provence

est moins inégalitaire qu'au niveau régional. Les ménages à hauts revenus sont moins nombreux et le taux de pauvreté départemental est légèrement inférieur (16,4 % contre 17,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ainsi, le rapport interdécile (*définitions*) du revenu disponible n'est que de 3,3 dans les Alpes-de-Haute-Provence contre 3,7 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Alpes-de-Haute-Provence comptant beaucoup de retraités, 36 % du revenu disponible des habitants provient de pensions, de retraites ou de rentes, contre 31 % dans l'ensemble de la région. La part des revenus disponibles tirés du patrimoine est également plus élevée (18 % dans le département, 12 % en région). À l'inverse, les revenus d'activité ne comptent que pour 62 % des revenus disponibles contre 69 % en région.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 59 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, soit 5 points de plus que la moyenne régionale. *A contrario*, ceux qui occupent un logement social sont proportionnellement moins nombreux (8 % contre 12 %). Cet écart s'est réduit depuis 2012 : le nombre de logements sociaux a ainsi progressé de 31 % (+ 2 000 logements).

Le département des Alpes-de-Haute-Provence présente de grandes disparités géographiques, démographiques et économiques. Les zones d'emploi (*définitions*) de Digne-les-Bains et Manosque, qui rassemblent 91 % de la population départementale, illustrent ces différences.

La zone d'emploi de Digne-les-Bains n'a pas retrouvé son niveau d'emploi d'avant-crise

La zone d'emploi de Digne-les-Bains recouvre la majeure partie de l'est du département. Elle comprend 40 % de la population des Alpes-de-Haute-Provence, soit 63 500 habitants.

Sa croissance démographique est faible depuis 2006 et exclusivement portée par son excédent migratoire. Celui-ci a faibli au cours de la dernière décennie (de + 0,4 % entre 2006 et 2011 à de + 0,2 % entre 2011 et 2016). Le solde naturel est déficitaire : il est passé de - 0,1 % sur la première période à - 0,2 % sur la seconde (*figure 2*).

Après une période de croissance continue de 1998 à 2006, le nombre total d'emplois, salariés et non salariés, localisés dans la zone d'emploi de Digne-les-Bains a baissé de 0,5 % par an en moyenne entre 2006 et 2016. C'est la plus forte baisse des 18 zones d'emploi que compte la région et la zone de Digne-les-Bains n'a pas encore retrouvé son niveau d'emploi d'avant-crise. Sur cette période, le taux de chômage y a progressé

de 3,5 points, hausse que l'amélioration conjoncturelle depuis 2017 n'a que partiellement compensée.

Dans ce contexte d'atonie de l'emploi, le secteur public est le premier employeur de la zone avec 38 % des postes. Parmi les principaux employeurs la zone d'emploi figurent en effet le centre hospitalier de Digne-les-Bains et le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Le tourisme généré par les activités de montagne, été comme hiver, est un autre moteur de l'activité économique. Il représente 7,6 % de l'emploi total de la zone.

En raison de son caractère montagneux, certains habitants de la zone d'emploi de Digne-les-Bains sont par ailleurs confrontés à des difficultés d'accès aux services. Digne-les-Bains et Sisteron, deux villes situées en vallée, polarisent l'offre de services et regroupent 55 % de la population de la zone d'emploi. Mais un habitant sur quatre demeure à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire (*définitions*). Un habitant sur cinq se trouve à plus de 30 minutes en moyenne des équipements de la gamme de services supérieurs (*figure 3*).

Le revenu médian de la zone d'emploi de Digne-les-Bains s'élève à 19 300 euros. Il est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du département. Par ailleurs, la rudesse du climat engendre des dépenses énergétiques

accrues (1 500 euros en moyenne par an contre 980 euros dans la région). Ainsi, plus d'un ménage sur quatre est en situation de vulnérabilité énergétique (*définitions*). Ils sont seulement 7,4 % en région.

La zone d'emploi de Manosque bénéficie de sa proximité avec la métropole Aix-Marseille-Provence

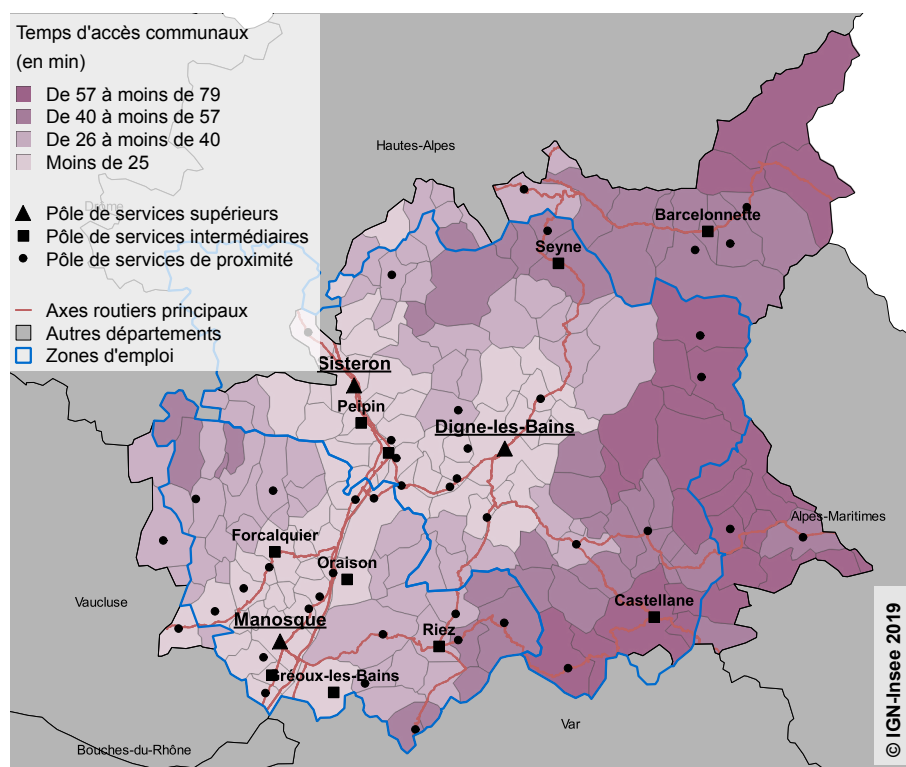
La zone d'emploi de Manosque recouvre la partie ouest du département. Elle compte 83 500 habitants, soit 51 % de la population départementale. Sa croissance démographique ralentit, mais reste solide (+ 0,5 % entre 2011 et 2016) sous l'effet de l'excédent migratoire.

À l'inverse de la zone de Digne-les-Bains, l'emploi y est très dynamique : + 2,0 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2016, la plus forte de toutes les zones d'emploi de la région. Avec l'accroissement de la population active résidente, le taux de chômage y a néanmoins nettement progressé au cours de cette décennie mais le reflux du chômage est depuis lors très marqué. Le taux de chômage, de 2 points supérieur à celui de la zone d'emploi de Digne-les-Bains avant la crise, est aujourd'hui pratiquement au même niveau.

Cette zone bénéficie de l'influence métropolitaine. Des cadres et professions intellectuelles supérieures s'y installent (+ 150 individus en 2016), profitant de sa

3 Une offre de services très concentrée

Temps d'accès moyen par la route aux services de la gamme supérieure (en minutes) et statut de pôle de services, par commune



Lecture : les habitants d'Oraison ont en moyenne 25 minutes de trajet par la route pour accéder aux équipements de la gamme supérieure. Manosque, Digne-les-Bains et Sisteron sont trois pôles de services supérieurs (*définitions*).

Source : Insee, BPE 2018, recensement de la population 2016 exploitation principale

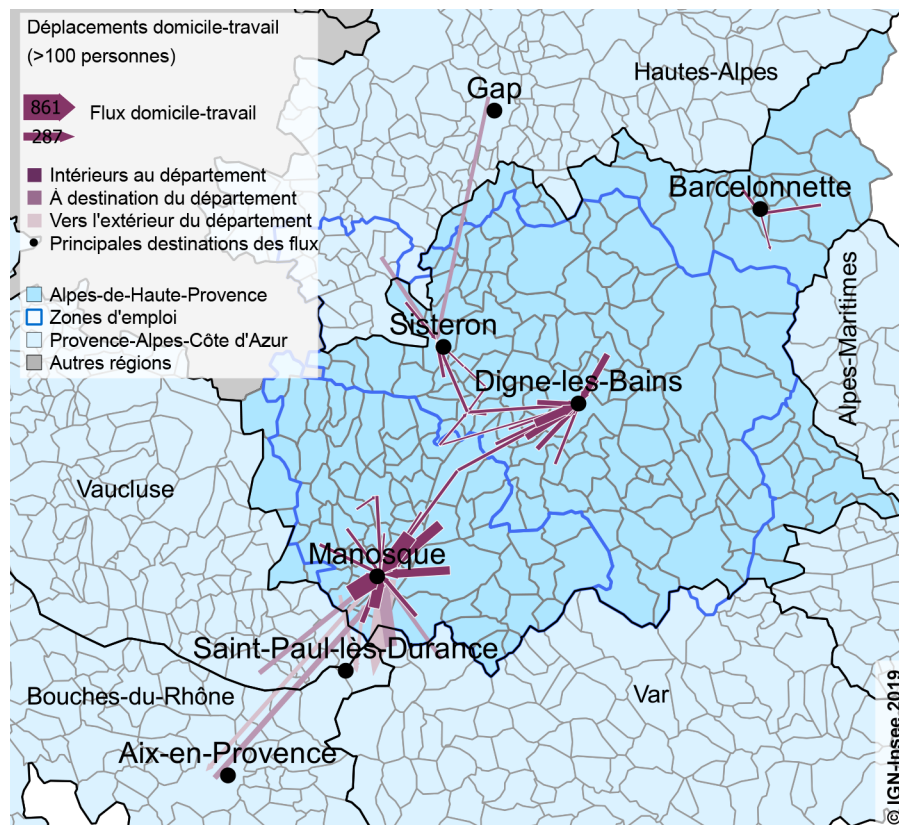
qualité de vie moins onéreuse tout en restant proche de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. En 2016, 38,5 % des cadres résidant dans la zone d'emploi de Manosque travaillent dans celle d'Aix-en-Provence. La ville de Manosque est le principal pôle d'échange de navetteurs du département (figure 4). Quelque 7 600 salariés viennent y travailler chaque jour, principalement depuis les communes proches, tandis que 2 700 la quittent, en particulier à destination de Saint-Paul-lès-Durance, commune siège du chantier Ite et du centre de Cadarache, ainsi qu'en direction d'Aix-en-Provence.

Ces déplacements quotidiens, effectués quasi exclusivement en voiture, occasionnent des dépenses de carburant importantes, susceptibles de fragiliser le budget des ménages les moins favorisés.

Le tourisme est également présent dans la zone, qui présente une offre d'activités thermales et de soins. L'hôpital Louis Raffail de Manosque et la Chaîne thermale du soleil de Gréoux-les-Bains comptent parmi les principaux employeurs de la zone. ■

4 D'importants flux de navetteurs autour de Manosque

Flux de navetteurs supérieurs à 100 personnes (en nombre d'individus pondéré)



Source : Insee, recensement de la population 2016

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le revenu médian est celui au-dessous duquel se situent 50 % des revenus. De même, les **déciles** sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus disponibles en dix parties égales. Le **rapport interdécile** entre les 10 % les plus riches et les 10 % les moins riches met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus disponibles ; c'est une des mesures de l'inégalité des revenus.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les **équipements et services** sont répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee. Ils sont regroupés en trois **gammes** selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu. La gamme de proximité est composée de 27 équipements (boulangerie, pharmacie, école élémentaire, etc.), la gamme intermédiaire de 36 (supermarché, laboratoire d'analyse, collège, etc.) et la gamme supérieure de 47 (hypermarché, médecins spécialistes, services d'urgence, lycée, cinéma, etc.). Un **pôle de services** est une commune qui possède au moins la moitié des équipements d'une gamme donnée.

Un ménage est en situation de **vulnérabilité énergétique** lorsque ses dépenses théoriquement nécessaires pour chauffer son logement et disposer d'eau chaude rapportées au revenu du ménage dépasse 8,2 %, seuil fixé par convention.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : novembre 2019
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Bernard J., « Alpes-de-Haute-Provence : un département attractif et âgé, des populations isolées », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 8, décembre 2014.
- Bonnefoy M., Delage V., Samyn S., Winnicki P., « L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 8, juin 2018.
- Méreau B., Sanzeri O., « Vulnérabilité énergétique liée aux logements - Rigueur climatique dans les Alpes, pauvreté sur le littoral », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 68, mars 2019.

